



MUSI2M1

2024 - 2025

MUSI2M1 - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce master approfondit l'apprentissage méthodologique et critique dans le domaine de la musicologie, mais n'inclut pas les approches méthodologiques de la recherche.

Il offre une formation de second cycle moins spécialisée que le master 120, mais tout aussi complète sur le plan des acquis.

Votre profil

Il cible, avant tout, les bacheliers en histoire de l'art et archéologie qui ne souhaitent pas se spécialiser dans une finalité spécifique.

Votre futur job

Nos diplômés trouvent un emploi dans

- les métiers du patrimoine et de l'archéologie ;
- les secteurs de la culture et de la communication (galeries d'art, commerce des oeuvres d'art, antiquariat, guidance, services pédagogiques et éducatifs, médiation culturelle, journalisme, édition, etc.) ;
- l'enseignement et la recherche.

Votre programme

Vous suivrez une série de cours obligatoires que vous complèterez par une option au choix parmi: archéologie, histoire de l'art, archéologie et histoire de l'art.

MUSI2M1 - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Penser et agir en tant qu'acteur culturel critique, c'est-à-dire poser un regard réflexif et critique sur la société au travers de ses productions artistiques et culturelles passées et présentes, tel est l'objectif principal que le diplômé du [Master \[60\] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie](#) est appelé à atteindre.

Ainsi, au terme de son cursus, l'étudiant aura acquis la maîtrise active et intégrée d'un corpus sélectif de savoirs disciplinaires et pluridisciplinaires (connaissances, terminologies, problématiques, méthodes, cadres conceptuels) indispensables pour agir avec professionnalisme dans les différents domaines de la musicologie.

Il pourra étudier et analyser une Œuvre, un corpus, ou un thème particulier et mener un travail de recherche personnel, objectif et méthodique brassant une quantité significative d'informations selon les méthodes disciplinaires et dans une démarche systématique et rigoureuse. Il démontrera sa capacité à cerner un objet de recherche et à poser une problématique, montrera son aptitude à faire le point sur une question donnée sur base d'une heuristique de qualité et en mobilisant les principes de la critique documentaire. Il développera son autonomie dans la gestion d'une recherche, d'un projet personnel et plus largement dans la mise à jour de ses connaissances.

Ainsi, les enseignants de musicologie désirent former des acteurs ouverts sur le monde culturel et socioprofessionnel, capables de le comprendre et s'y intégrer avec facilité et efficacité.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Penser et agir en tant qu'acteur culturel critique : Poser un regard réflexif et critique sur la société au travers de ses productions artistiques et culturelles passées et présentes.

- 1.1. Être un citoyen actif conscient des enjeux socio-culturels du monde présent en interrogeant les productions humaines du passé et du présent, en comprenant leur inscription dans un réseau socioculturel et historique complexe ;
- 1.2. Inviter la société à la prise de conscience de l'importance de ses productions matérielles et sonores en sensibilisant à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine, tout en étant ouvert aux manifestations artistiques et culturelles contemporaines ;
- 1.3. Faire preuve d'indépendance intellectuelle dans le raisonnement, porter un regard critique sur des productions tant matérielles qu'intellectuelles à travers une grande diversité de corpus (typologique, chronologique, géographique, etc.) ;
- 1.4. Penser et agir dans la multi- et l'interdisciplinarité en s'ouvrant à d'autres cadres conceptuels et méthodologiques en vue non seulement d'engranger des connaissances mais d'être capable de construire soi-même ce savoir.

2. Maîtriser des savoirs : Maîtriser de manière active et intégrée un corpus de savoirs disciplinaires et pluridisciplinaires (connaissances, terminologies, problématiques, méthodes, cadres conceptuels) indispensables pour agir avec expertise dans les différents domaines de la musicologie.

- 2.1. Maîtriser un socle de savoirs dans plusieurs domaines de la musicologie ;
- 2.2. Maîtriser des savoirs spécialisés dans l'un ou l'autre domaine plus spécifique ou dans les sciences auxiliaires ;
- 2.3. À partir des savoirs acquis, contribuer au développement de nouveaux savoirs dans les domaines de la musicologie, en lien avec les pratiques professionnelles de ces disciplines.

3. Appliquer les méthodologies disciplinaires : Étudier et analyser une Œuvre ou un objet, un corpus, un site, une problématique complexe en convoquant les méthodologies propres aux disciplines de la musicologie et en aiguisant son regard critique.

- 3.1. Étudier une Œuvre ou un objet, un site, un corpus particulier à travers une analyse formelle, technique, iconographique et iconologique en convoquant diverses approches disciplinaires ;
- 3.2. Être capable de les resituer dans leur contexte historique et socio-culturel, d'en comprendre les interactions et les enjeux ;
- 3.3. Réfléchir à l'apport de nouvelles méthodes et faire évoluer ces méthodes dans un souci d'adaptation aux situations concrètes et diverses.

4. Effectuer une recherche en appliquant une démarche scientifique : Mener à bien un travail de recherche original et personnel brassant une quantité importante et diversifiée d'informations selon une démarche systématique et rigoureuse.

- 4.1. Construire et traiter des problématiques spécifiques autour d'un sujet donné. Faire preuve d'un raisonnement clair et structuré en appliquant, et en adaptant, si nécessaire, des cadres conceptuels donnés ;
- 4.2. Effectuer une recherche documentaire sur un sujet : collecter une grande quantité d'informations (sources secondaires et primaires) et en sélectionner les plus pertinentes ;
- 4.3. Analyser une quantité importante d'informations : décrire, organiser et synthétiser les données de manière systématique et rigoureuse. Critiquer et confronter les documents ;
- 4.4. Interroger le corpus d'informations de manière pertinente : y appliquer les méthodologies disciplinaires tout en y apportant son propre regard réflexif et critique, construisant un travail neuf et personnel sur la problématique ;
- 4.5. Communiquer de manière scientifique et pédagogique, oralement et par écrit, les résultats de sa recherche.

5. Gérer de façon autonome son travail et son parcours de développement : Faire preuve d'une capacité d'autonomie dans la gestion d'une recherche, d'un projet personnel et plus largement dans la mise à jour de ses connaissances.

- 5.1. Gérer en autonomie un travail de recherche en appliquant une démarche scientifique et en mobilisant les savoirs acquis dans l'établissement d'états des questions sur des problématiques ou des objets de recherche spécifiques, pluridisciplinaires le cas échéant ;

- 6.1. Analyser mais aussi concevoir, organiser et adapter des dispositifs culturels variés et des médiations ciblées pour des publics diversifiés ;
 - 6.2. S'insérer sagement à un environnement socioprofessionnel ;
 - 6.3. Tisser des liens et interagir avec les opérateurs du monde culturel et patrimonial ;
 - 6.4. Collaborer efficacement au sein d'une équipe, s'adapter et négocier des manières de fonctionner.
-

<p>⌘ LMUSI2895</p>	<p>Stages et pratiques disciplinaires (musicologie)</p>	<p>Anne-Emmanuelle Ceulemans (coord.) Christophe Pirene (coord.) Fanch Thoraval (coord.) Brigitte Van Wymeersch (coord.)</p>	<p>FR [q1+q2] [200h] [10 Crédits] 🌐</p>
--------------------	---	--	---

Options et/ou cours au choix

L'étudiant choisit une des cinq options suivantes ou 15 crédits parmi les cours au choix :

- > Option en cultures et éthique du numérique [prog-2024-musi2m1-lfiat800o]
- > Option en musicologie et histoire de l'art [prog-2024-musi2m1-lmusi501o]
- > Option en musique-musicologie [prog-2024-musi2m1-lmusi502o]
- > Option en animation, gestion et musique [prog-2024-musi2m1-lmusi503o]
- > Option en arts de la scène et du spectacle [prog-2024-musi2m1-lmusi504o]
- > Cours au choix [prog-2024-musi2m1-lmusi505o]

Option en cultures et éthique du numérique [15.0]

Le numérique a transformé nos vies et notre culture à tel point que tout se passe aujourd'hui dans « l'espace numérique » puisque notre propre espace, notre temps et notre existence sont tous profondément numérisés. Dans la « culture de la connectivité », le numérique est omniprésent, nous sommes, d'une manière ou d'une autre, toujours en ligne, tandis que la technologie n'est plus seulement « à portée de main », mais s'infiltré et fusionne déjà intimement avec nos pensées, nos sensations, et même nos corps.

L'option en cultures et éthique numériques propose des cours axés sur ces changements profonds apportés par le numérique dans tous les domaines de la vie et dans les disciplines universitaires. Elle invite les étudiants à réfléchir de manière critique et créative aux évolutions à grande échelle qui en résultent et les dote des compétences et des outils nécessaires pour aborder leurs sujets dans une perspective d'avant-garde, actuellement très nécessaire, véritablement efficace et globale.

Les sujets et les applications pratiques enseignés dans cette option ouvrent également le champ de nos domaines de spécialisation à des points de vue interdisciplinaires plus larges, nous rendant ainsi prêts à être professionnellement polyvalents et à réussir dans un monde numérique profondément transformé.

<https://sites.uclouvain.be/chairealtissia/>

- Obligatoire
 - ✂ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 - ⊗
-

<p>⌘ LEUSL2113</p>	<p>Digital Europe</p>	<p>Enguerrand Marique (supplée Christophe Lazaro) Patricia Nouveau (supplée Christophe Lazaro) Alain Strowel (supplée Christophe Lazaro)</p>	<p>EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐</p>
<p>⌘ LSOC2002</p>	<p>Sociologie du numérique</p>	<p>Eric Mangez</p>	<p>EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐</p>

Option en musicologie et histoire de l'art [15.0]

Cette option offre un choix de cours spécialisés dans le domaine de la musicologie. Elle est organisée en collaboration avec l'Université de Liège (ULiège) et l'Université libre de Bruxelles (ULB).

Remarque : Certaines de ces unités d'enseignement faisant partie de l'offre de formation d'institutions partenaires du programme, il ne peut être garanti que celles-ci seront effectivement organisées. Il appartient à l'étudiant de vérifier, auprès de l'institution partenaire, si l'unité d'enseignement sera dispensée pour l'année académique concernée.

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant choisit 15 crédits parmi les cours ci-dessous. Si le master 60 est réparti sur deux années académiques (allègement), l'étudiant peut choisir un cours de musicologie non encore suivi dans le tronc commun à la place d'un cours à suivre à l'ULiège et à l'ULB.

Option en musique-musicologie [15.0]

Cette option offre aux étudiants la possibilité de poursuivre des études pratiques en musique, qu'elles soient de l'ordre de l'interprétation (instrument, chant) ou de l'écriture (composition, analyse, etc.). Cette option est organisée en collaboration avec l'IMEP (Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie).

Remarque : Ces unités d'enseignement faisant partie de l'offre de formation d'institutions partenaires du programme, il ne peut être garanti que celles-ci seront effectivement organisées. Il appartient à l'étudiant de vérifier, auprès de l'institution partenaire, si l'unité d'enseignement sera dispensée pour l'année académique concernée.

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant choisit 15 crédits parmi les cours ci-dessous :

o Contenu:

⊗ EMUSI5201	Analyse et écritures (Partie analyse)		FR [] [0h+60h] [5 Crédits] 🌐
⊗ EMUSI5202	Analyse et écritures (Partie écriture)		FR [] [0h+60h] [5 Crédits] 🌐
⊗ EMUSI5203	Formations aux langages contemporains (IMEP)		FR [] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ EMUSI5205	Auditions commentées (IMEP)		FR [] [15h] [5 Crédits] 🌐
⊗ EMUSI5207	Formation musicale (IMEP)		FR [] [90h] [10 Crédits] 🌐
⊗ EMUSI5211	Théorie de la musique ancienne (IMEP)		FR [] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ EMUSI5212	Approche de l'ethnomusicologie (IMEP)		FR [] [30h] [5 Crédits] 🌐

⊗ Tout autre cours du programme IMEP, collectif ou semi-collectif, en accord avec les responsables des programmes des deux institutions

Cours au choix [15.0]

Ce module permet à l'étudiant de se constituer un programme personnel en fonction de son projet de formation propre, en accord avec le secrétaire de jury. L'étudiant s'assurera auprès du titulaire du ou des cours choisi(s) qu'il est autorisé à le(s) suivre.

ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour accéder à ce master, l'étudiant-e doit maîtriser certaines matières. Si ce n'est pas le cas, elle ou il se verra ajouter, par le Jury, au premier bloc annuel de son programme de master, les enseignements supplémentaires nécessaires.

Qu'est-ce qu'un module complémentaire ?

C'est un ensemble d'unités d'enseignement supplémentaires (cours, travaux pratiques, séminaires, etc.) issues du premier cycle (voir liste non exhaustive ci-dessous). Le module complémentaire (maximum 60 crédits) est élaboré sur mesure par le jury et ajouté au programme du master afin d'acquérir des connaissances fondamentales pour poursuivre ensuite les 60 crédits du programme de master.

À qui s'adresse-t-il ?

- aux étudiants « passerelle »
- aux candidats admis moyennant complément de formation
- aux candidats admis sur dossier avec complément de formation

Toutes les explications sont sur [ce document](#).

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- 🇫🇷 Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Formation générale

⊗ LFIAL1130	Littératures européennes : approche historique et comparée	Amaury Dehoux (supplée Hubert Roland) Charles Doyen Hubert Roland Marta Sábado Novau (coord.)	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LFIAL1140	Histoire de l'art et de la musique	Joël Roucloux Brigitte Van Wymeersch	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LFIAL1190	Introduction historique à la philosophie & Philosophie et éthique de l'environnement	Nathalie Frogneux Jean Leclercq	FR [q1] [45h] [5 Crédits] 🌐

o Arts et civilisations

⊗ LARKE1150	Arts et civilisations : archéologie du nord-ouest européen	Laurent Verslype	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LARKE1151	Arts et civilisations : moyen âge et Renaissance	Ralph Dekoninck Ingrid Falque	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LARKE1552	Arts et civilisations : antiquité gréco-romaine	Paolo Tomassini (supplée Marco Cavalieri) Jean Vanden Broeck-Parant	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐 > English-friendly
⊗ LARKE1553	Arts et civilisations : Égypte, Mésopotamie et Proche-Orient	Gaelle Chantrain Jan Tavernier	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐
⊗ LARKE1554	Arts et civilisations : architecture de la Renaissance à nos jours	Caroline Heering	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
⊗ LARKE1555	Arts et civilisations : Préhistoire et protohistoire	Nicolas Cauwe Jean Vanden Broeck-Parant	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐 > English-friendly
⊗ LARKE1556	Arts et civilisations : architecture de l'Antiquité et du moyen-âge	Jean Vanden Broeck-Parant	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐
	Arts et civilisations : du Baro n 1er3W n 0.9333 0.902 0.5216 rg 71.865997 669.865997 703.598659m.943sm005 367.502991 687.599976 71.865998 Broeck-Parant		

⌘ LARKE1120	Iconographie et iconologie	Marco Cavalieri Ralph Dekoninck	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
-------------	----------------------------	------------------------------------	-----------------------------

o Musicologie

⌘ LMUSI1100	Musicologie : méthodes scientifiques et travaux	Brigitte Van Wymeersch	FR [q1+q2] [22.5h] [5 Crédits] 🌐
⌘ LMUSI1120	Analyse musicale et théorie. Fondements	Brigitte Van Wymeersch	FR [q1] [15h] [5 Crédits]

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MUSI2M1 - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Tant les conditions d'accès générales que spécifiques à ce programme doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans ce tableau/dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- > Conditions d'accès générales
- > Conditions d'accès spécifiques
- > Bacheliers universitaires
- > Bacheliers non universitaires
- > Diplômés du 2^o cycle universitaire
- > Diplômés de 2^o cycle non universitaire
- > Accès par valorisation des acquis de l'expérience
- > Accès sur dossier
- > Procédures d'admission et d'inscription

Conditions d'accès spécifiques

1^o Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle.

2^o Les candidats ne disposant pas d'un diplôme d'études supérieures de la Communauté française de Belgique (ou d'un pays dans lequel le français est l'unique langue officielle) devront apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française au niveau **B2** du [Cadre européen commun de référence](#).

À défaut d'une attestation officielle délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir <https://alte.org/Our-Full-Members>), une attestation de l'Université justifiant un enseignement en français peut être acceptée.

Exemples de tests reconnus par le jury pour le français : [DELFL](#) ou [TCF](#).

3^o Faire état d'une **expérience pratique en musique et/ou en musicologie** acquise antérieurement à l'entrée en master ([Mineure en musicologie](#), [Certificat universitaire en musicologie \(fondements\)](#), [Certificat universitaire en musicologie \(approfondissement\)](#)), participation aux activités d'un conservatoire de musique, cours d'histoire de la musique, de méthodologie, etc., suivis en académie ou en Écoles supérieures en Art ([Institut Supérieur de Musique et de Pédagogie](#), Conservatoire royal de Musique, etc.).

À défaut d'une formation suffisante dans une ou plusieurs de ces matières, des enseignements supplémentaires seront intégrés dans le programme de master (maximum 60 crédits). Ce [module complémentaire](#) est établi par le jury restreint sur la base du parcours antérieur de l'étudiant.

Les équivalences entre cours sont soumises à l'approbation du jury restreint.

Bacheliers universitaires

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Bacheliers universitaires de l'UCLouvain			
Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie		Accès direct	
Autre bachelier de la Faculté de philosophie, arts et lettres	S'il a entamé au plus tard en 2017-2018 : la Mineure en musicologie le Certificat universitaire en musicologie (fondements) le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement)	Accès direct	S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.
Autre bachelier de la Faculté de philosophie, arts et lettres	S'il a suivi (à partir de 2018-2019) : la Mineure en musicologie le Certificat universitaire en musicologie (fondements)	Accès moyennant compléments de formation	Maximum 15 crédits d' enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master

	le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement)		S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.
Autre bachelier de la Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL - Louvain-la-Neuve) et de la Faculté de philosophie, lettres et sciences humaines Saint-Louis (PHLB - St-Louis Bruxelles)		Accès moyennant compléments de formation	Maximum 45 crédits d' enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master
Autre bachelier UCLouvain	S'il a entamé au plus tard en 2017-2018 : la Mineure en musicologie le Certificat universitaire en musicologie (fondements) le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement)	Accès direct	S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.
Autre bachelier UCLouvain			

Autre bachelier

[Accès sur dossier](#)

En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir [Procédures d'admission et d'inscription](#))

Bacheliers étrangers

Tout bachelier

[Accès sur dossier](#)

En cas d'admission, compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant (voir [Accès sur dossier](#)). Tout candidat doit vérifier qu'il répond aux [conditions d'accès spécifiques](#).

Bacheliers non universitaires

> En savoir plus sur les [passerelles](#) vers l'université

Si aucune passerelle n'a été prévue par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de Belgique entre votre diplôme de Haute École et ce programme de master, il convient d'introduire votre demande d'inscription selon la [procédure d'admission et d'inscription](#) décrite ci-dessous.

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Toute licence		Accès sur dossier	En cas d'admission, programme établi sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)
Masters			
Tout master	S'il a entamé au plus tard en 2017-2018 : la Mineure en musicologie le Certificat universitaire en musicologie (fondements) le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement)	Accès direct	S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.
Tout master	S'il a suivi (à partir de 2018-2019) : la Mineure en musicologie le Certificat universitaire en musicologie (fondements) le Certificat universitaire en musicologie (approfondissement)	Accès moyennant compléments de formation	Compléments de formation éventuels à déterminer selon le parcours antérieur de l'étudiant : maximum 45 crédits d' enseignements supplémentaires intégrés dans le programme de master (voir Procédures d'admission et d'inscription) S'il la considère suffisamment complète, le Service des inscriptions de l'UCLouvain se chargera d'introduire, auprès de la faculté, la demande d'inscription sollicitée par l'étudiant-e afin d'obtenir sa décision.
Tout autre master		Accès sur dossier	En cas d'admission, programme établi (compléments de formation éventuels et/ou valorisation de crédits) sur la base du parcours antérieur de l'étudiant (voir Procédures d'admission et d'inscription)

Masters non belges

[Accès sur dossier](#)

Tout candidat doit vérifier qu'il répond aux [conditions d'accès spécifiques](#).

En cas d'admission, maximum 60 crédits d'[enseignements supplémentaires](#) intégrés

Les modifications des conditions d'accès sur dossier pour 2025-2026 de la Faculté de philosophie, arts et lettres seront disponibles dans ce [document](#) .

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

Toute demande d'admission, d'inscription ou de réinscription (d'un candidat belge ou international) doit être introduite en ligne auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain : <https://uclouvain.be/inscription>.

Dates limites pour introduire un dossier d'admission ou d'inscription : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/calendrier-inscriptions.html>

Les demandes de renseignements complémentaires concernant l'admission à ce programme de master sont à adresser à info-fial@uclouvain.be.

PÉDAGOGIE

Pour l'obtention du titre d'agrégé, l'étudiant accèdera au [Master \[120\] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#) à finalité didactique et bénéficiera d'une valorisation de crédits pour certains cours disciplinaires (voir les [conditions d'admission](#)).

- Pour plus d'informations sur les agrégations en FIAL : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/etudiant-en-agregation.html>
-